

Pour : U.T.P. Modern. P.S. Decif
Contre : U.N.T. à G.

DISCUSSION DELIB 18

Le Maire : « Des questions, commentaires ? M. JAMMET, M. QUEVAREC ».

M. JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, je ne vais pas faire long parce qu'on avait déjà eu une délibération de ce type lors du dernier Conseil Municipal mais comme en l'occurrence, notamment, l'action va s'exercer dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des espaces naturels, je crois que l'on ne peut pas ne pas rappeler que dans le temps il y avait un service et de nombreux employés communaux jardiniers. Combien en reste-t-il ? Je parle, bien sûr, de vrais emplois parce que j'ai bien vu que pour l'entretien des espaces verts, etc. on faisait appel à des associations d'insertion type Val Services, etc. Et je me dis qu'au bout du compte, tout simplement sous couvert d'insertion et bien ça a fini par consister tout simplement à remplacer de vrais emplois stables utiles qui d'ailleurs auraient pu servir de support de formation, pour des actions de formation et d'insertion et qui du coup ne le sont pas puisque l'on remplace de vrais emplois par quelque chose d'autre qui va tout simplement coûter moins cher mais, au bout du compte, ça amène tous ces jeunes, dont on ose décrire un avenir souriant, vis-à-vis de ces postes ouverts, sur l'emploi et sur un emploi que l'on ne qualifie pas, on amène ces jeunes à pas un vrai emploi, pas un vrai salaire, pas un vrai avenir et quant au logement je n'ose même pas vous en parler. Je me dis que là-dessus aussi il faut avoir le courage de ses opinions sans doute, et je ne critique pas les jeunes qui vont entrer dans ce type de dispositif parce qu'ils n'ont pas le choix d'aller ailleurs. Au bout du compte, il faut avoir le courage de ses opinions et je crois que, là-dessus, on ne peut pas accepter une telle délibération, je voterai Contre ».

Le Maire : « M. QUEVAREC ».

M. QUEVAREC : « Pour signaler que nous, au contraire, dans cette démarche d'insertion, nous y sommes favorables parce qu'effectivement le taux de chômage, notamment sur les jeunes du Val Fourré, est extrêmement important, plus du double de la moyenne nationale. Ce type de dispositif peut, et c'est la nuance que j'apporterai pour reprendre en partie les craintes de M. JAMMET, ce type de dispositif peut justement donner effectivement une formation à des personnes si tant est qu'ensuite cela débouche. C'est pour cela que je souhaiterais vous proposer et vous demander de savoir si vous êtes bien attentif à ce qu'au sortir de leur courte période professionnelle, qui leur permet parfois aussi à certains d'obtenir un peu d'argent pour survivre, pour parfois boucler le loyer voire la partie alimentaire. Est-ce qu'effectivement on en a déjà un certain nombre qui ont pu être embauchés au CTM de la Ville de Mantes-la-Jolie, par exemple, ou à Val Services, ce qui serait une étape supplémentaire dans leur démarche d'insertion ? Et puis juste une petite précision, que je n'ai pas bien comprise dans la convention, on parle, c'est un détail, de 5 jeunes, on m'a stipulé qu'ils étaient de Mantes-la-Jolie, d'après ce que j'ai vu dans la convention c'est plus large, je crois que c'est sur l'ensemble du bassin de la CAMY, et je voudrais donc savoir combien, réellement, de jeunes de Mantes-la-Jolie ont déjà bénéficié de ce dispositif et vont en bénéficier ? Je vous remercie ».

Le Maire : « Je crois, M. JAMMET, que vous méconnaissiez profondément ce dispositif et, penser un seul instant qu'il ne faille pas travailler au travers de chantiers d'insertion le retour à l'emploi, et quand je dis le retour à l'emploi c'est des fois les premiers contacts avec l'emploi, tout ce que ça implique comme travail préparatoire, je pense que c'est vraiment une profonde méconnaissance qui est très interrogeant dans la mesure où lorsque l'on n'a pas de qualification, que l'on ne sait pas ce que sait que se lever le matin, que l'on ne sait pas ce que

c'est de pouvoir suivre un certain nombre, simplement, de demandes de la hiérarchie, lorsque l'on ne sait pas comment on travaille, pour employer un mot extrêmement clair et qui doit parler à tout le monde, trouver des solutions qui permettent justement de retrouver ou de trouver tout simplement un premier contact avec l'emploi, auprès de la nature, ce qui n'est pas une mauvaise chose puisque ça permet de sortir du cadre pour ensuite pouvoir se repositionner dans des filières professionnelles, qu'il s'agisse de poursuite de formation ou de trouver un emploi, est quelque chose qui est extrêmement positif. Il faut que l'on puisse trouver des dispositifs pour toutes les situations où un certain nombre de nos concitoyens peuvent se trouver au regard de l'emploi et toutes les personnes ne sont pas employables de la même façon, aux mêmes moments, dans les mêmes situations. On a absolument besoin de pouvoir parfois accompagner, fortement, ceux qui en sont le plus éloigné et c'est bien pour ça que ce genre de dispositif existe. Est-ce que l'on suit le dispositif ? Bien sûr, vous le voyez, tout cela est piloté au travers de la CAMY, nous travaillons avec l'AFPI, dont me petit doigt me dit que vous connaissez bien des responsables, d'ailleurs qui y travaillent. La sortie spontanée, M. QUEVAREC, n'est pas forcément un travail de fonctionnaire. Je rappelle que lorsque l'on travaille dans les espaces verts, on peut également trouver du travail dans le privé et j'image que certains, que ce soit dans des travaux d'horticulture, de soin de jardins, peuvent parfaitement trouver de l'emploi. Ce qui est important à cette occasion, c'est de pouvoir redonner le goût, de pouvoir éventuellement apporter un contact avec une autre nature de métier que l'on n'a pas forcément l'habitude de pratiquer et cela me semble une très, très bonne chose.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pardon ? ».

M..... « Inaudible ».

Le Maire : « Mantes, puisque là, en l'occurrence, nous travaillons par rapport à Mantes, mais ce dispositif est étendu à d'autres communes de l'agglomération qui le souhaitent et ces mêmes jeunes peuvent travailler sur d'autres chantiers que des chantiers qui se situeraient à Mantes, ce qui permet également de faire qu'ils puissent sortir du cadre, le cas échéant. Quand je dis d'autres chantiers et de sortir du cadre, ça veut dire ne pas travailler à Mantes mais dans des communes de l'agglomération qui ont également des besoins d'espaces verts.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté ».

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 26 mai 2008

L'An deux mille huit le vingt six mai à 20 h 35

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 19 mai 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. DALBIS, M. DAVID, Mme WADOUX, Mme LAURENT, M. SARR.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, M. PEREAU, Mme MERLIN, Mme DUMOULIN, M. EL HAIMER.

Secrétaire : M. RAMI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines du 19 décembre 2006,

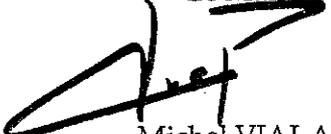
Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de poursuivre le développement de l'action « Postes Ouverts vers l'emploi ».

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 42 voix POUR et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative aux « Postes Ouverts vers l'emploi » au titre de l'année 2008, ses éventuels avenants ainsi que tout acte correspondant à cette opération.

Le Maire

Michel VIALAY